



SEMESTRE 2

UE10 Approches pluridisciplinaires de la santé

Droit de la santé (2 ECTS)
Sociologie de la médecine (2 ECTS)
Economie de la santé (2 ECTS)

UE11 Le métier de médiateur de santé-pair en pratique

Les compétences antérieures du médiateur de santé-pair : mise à profit (1 ECTS)
Psychothérapie institutionnelle (1 ECTS)
La médiation en santé (2 ECTS)

UE12 Enjeux contemporains en santé mentale

Les différents courants thérapeutiques en psychiatrie (1 ECTS)
Engagement des patients et pouvoir d'agir (1 ECTS)
Initiatives innovantes : l'entente de voix (1 ECTS)

UE13 Problématiques spécifiques à la santé mentale

Addictologie (2 ECTS)
Les comorbidités en psychiatrie (1 ECTS)

UE14 Education thérapeutique du patient (5 ECTS)

UE15 Méthodologie, outils et accompagnement individualisé

Méthodologie du rapport de stage (2 ECTS)

UE16 Stage et professionnalisation

Analyse de pratique et professionnalisation (3 ECTS)
Mise en lien et objectif de stage (3 ECTS)

UE17 UE libre (1 ECTS)

CONDITIONS D'ADMISSION

Les dossiers (CV et lettre de motivation) de candidatures sont étudiés conjointement par le CCOMS et l'Université Paris 13.

informations inscriptions

01 48 38 76 74 / durand1@univ-paris13.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Vie étudiante, frais d'inscription, ... : www.univ-paris13.fr

CONTACTS ET ACCÈS

Responsables pédagogiques : Mme Aurélie MAURICE et Mme Karima GUENFOUD

Secrétariat : Mme Isabelle DURAND / Bureau M 88 / 01 48 38 76 74 / durand1@univ-paris13.fr
Mme Anne-Marie PANETTA / Bureau 149 / 01 48 38 76 41 / annemarie.panetta@univ-paris13.fr

Coordinateur pédagogique : M. Philippe MAUGIRON / Bureau 237 / philippe.maugiron@univ-paris13.fr

Orientation - Insertion professionnelle :

VOIE (Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant)
Campus de Villetaneuse (Entrée ouest, sous les amphis 5, 6, 7) : 01 49 40 40 11
Campus de Bobigny (Bât. de l'illustration, RDC, salle 18) : 01 48 38 88 38
www.univ-paris13.fr/orientation

Formation continue (FC) – Alternance (A) – Validation des acquis (VA) : CeDIP

(Centre du Développement et de l'Ingénierie de la Professionnalisation)
www.univ-paris13.fr/clarifier-son-projet-etre-accompagne
Bureau A103 RdC Bâtiment Lettres et Communication – Campus de Villetaneuse
01 49 40 37 64 - acc-cfc@univ-paris13.fr (FC - A) / 01 49 40 37 04 - svap-cfc@univ-paris13.fr (VA)

U.F.R. Santé Médecine Biologie Humaine - Léonard de Vinci

VENIR À PARIS 13 : CAMPUS DE BOBIGNY

1, rue de Chablis - 93017 Bobigny Cedex

Voiture, à partir de Paris :

Porte de la Villette > Route du Bourget (N2) jusqu'au fort d'Aubervilliers Puis D27 (à droite)

direction « Faculté de médecine ».

Coordonnées GPS - Latitude : 48.9148297 - Longitude : 2.4177062999999634

Transports en commun :

Depuis Paris

- Métro Ligne 5 jusqu'au terminus Bobigny-Pablo Picasso puis Tramway 1 direction St-Denis jusqu'à l'arrêt Drancy Avenir.
- Métro Ligne 7 direction La Courneuve-8 mai 1945 jusqu'à l'arrêt Fort d'Aubervilliers puis Bus 134 ou Bus 234, arrêt Les Courtilières.
- Métro Ligne 7 jusqu'au terminus La Courneuve-8 mai 1945 puis Tramway 1 direction Bobigny-Pablo Picasso jusqu'à l'arrêt Drancy Avenir.

UFR SMBH

Santé,
Médecine
et Biologie
Humaine

UNIVERSITÉ PARIS 13

LICENCE 3^{ÈME} ANNÉE SCIENCES SANITAIRES ET SOCIALES

PARCOURS Médiateurs de santé-pairs

FORMATION
CONTINUE

Étudier
à
UP13

www.univ-paris13.fr/smbh

#UP13

L'Université Paris 13 est membre de :

U-SpC
Université Sorbonne
Paris Cité

CAMPUS
CONDORCET
Paris-Aubervilliers

OBJECTIFS

La création du parcours « Médiateurs de santé-pairs » au sein de la Licence Sciences Sanitaires et Sociales s'inscrit dans un double processus : d'une part l'émergence d'une nouvelle place accordée aux patients dans le système de santé et plus globalement dans la formation et la recherche ; d'autre part l'ouverture progressive de l'université à de nouveaux métiers.

Cette formation inédite en France, souhaite accorder une plus grande légitimité aux savoirs expérientiels, acquis à travers l'expérience de la maladie psychique afin de faire évoluer les pratiques de soins vers une plus grande prise en considération des patients.

COMPÉTENCES VISÉES

Le parcours « médiateurs de santé-pairs » vise à former de nouveaux professionnels dans le champ de la santé mentale, des professionnels de l'aide et de la médiation, permettant d'améliorer l'accès aux soins et la qualité des soins des personnes souffrant de troubles psychiques.

Objectifs en termes de compétences visées pour les médiateurs :

- Compétence 1 :** Agir pour favoriser l'accès aux soins et le maintien des usagers des soins en santé mentale dans leur environnement social, affectif et professionnel.
- Compétence 2 :** Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé de soin en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire et l'usager.
- Compétence 3 :** Participer à la mise en œuvre des plans de soin et d'insertion professionnelle et sociale, ainsi que du Plan de rétablissement de l'usager.
- Compétence 4 :** Contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge et de l'accueil de l'usager au sein des services et structures par la médiation.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, il a été décidé d'inscrire ce parcours dans une Licence 3 :** les étudiants formés auront un grade de Licence et pourront ainsi jouir d'une reconnaissance plus grande de la part des équipes qui les accueillent.
- De plus, ceux qui le souhaitent pourront poursuivre en Master (LEPS)** et ainsi potentiellement accéder à des postes plus décisionnaires dans le secteur de la santé.

INSERTION PROFESSIONNELLE (MÉTIER VISÉS)

- Les étudiants formés auront la possibilité de continuer à exercer leur métier** de médiateurs de santé pairs au sein des structures dans lesquelles ils ont été recrutés en stage. Avec une licence et le référentiel de compétences y afférant, s'ouvre la perspective de faire reconnaître le métier « médiateur de santé pair » tel qu'il existe déjà dans d'autres pays. Le médiateur de santé-pair s'appuie sur sa propre expérience pour accompagner des patients dans leur parcours de prise en charge. Il est intégré dans une équipe hospitalière ou médico-sociale et a un rôle complémentaire des autres professionnels, que ce soient les infirmières, les psychiatres ou les assistantes sociales pour n'en citer que quelques-uns. Il apporte un autre regard sur la maladie mentale auprès des équipes soignantes mais aussi des patients : il leur insuffle l'espoir qu'un rétablissement est possible.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Cette formation s'étend sur 1 an et demi pour la première vague : de janvier 2018 à juin 2019, avec 9 semaines de présence et le reste du temps en stage dans des établissements de soins psychiatriques (hôpitaux, CMP, ...).

Ce cursus est développé sur un modèle professionnalisant : les participants seront recrutés comme salariés rémunérés en cours de formation dans une structure hospitalière ou médico-sociale à temps partiel ou à temps plein à leur convenance, dès fin 2017. Les enseignements à l'Université Paris 13 débiteront en janvier 2018 et se termineront en juin 2019. Ils s'étendront donc sur 1 an et demi et couvriront deux semestres universitaires de la licence SSS (semestre 5 et semestre 6). Les futurs médiateurs conserveront un statut de salarié en formation continue dans leur structure d'accueil tout au long de la formation.

Les participants venant de différentes régions de France, et pour des raisons d'accessibilité et de praticité, ainsi que pour créer une dynamique de groupe propice aux échanges interpersonnels, les enseignements seront concentrés sur 9 semaines en présentiel : 4 semaines sur le semestre 6 (de janvier à juin 2018), 4 semaines sur le semestre 5 (de septembre à décembre 2018) et 1 semaine divisée en 2 séquences à nouveau sur le semestre 6 (février et juin 2019). Le volume horaire du parcours autonome est identique à celui de la L3 SSS (60 ECTS équivalents à 900h de travail en présentiel et personnel) réparti entre 30% de CM, 30% d'auto-formation et 40% de stage.

Le nombre d'heures de présence en cours sera de 285h, complétées par un travail d'auto-formation important à travers la réalisation de dossiers thématiques et de notes de synthèse requérant un travail conséquent de lectures et d'appropriation des cours. Ces dossiers et notes de synthèse seront individuels et constitueront, avec le rapport de stage, les supports d'évaluation et de validation des ECTS.



Licence 3^{ème} année

SEMESTRE 1

UE1 Sciences sociales et économiques

Sociologie de la précarité et de l'insertion (2 ECTS)
Sociologie de la santé (2 ECTS)

UE2 Cas concrets sanitaires et sociaux

Migration et santé (2 ECTS)

UE3 Organisation du système sanitaire et médico-social

La médiation en santé, l'engagement des patients dans le système de santé (1 ECTS)
Organisation des soins en psychiatrie (0,5 ECTS)
Parcours de soins et inégalités sociales de santé (0,5 ECTS)

UE4 Connaissances générales en psychiatrie

Histoire de la psychiatrie et de la désinstitutionnalisation (0,5 ECTS)
Troubles psychiatriques : les classifications, et les pathologies (1 ECTS)
Le handicap psychique : les définitions, les notions associées (0,5 ECTS)
Les traitements médicamenteux (0,5 ECTS)

UE5 Nouvelles pratiques en santé mentale

Evolutions récentes de la psychiatrie (0,5 ECTS)
Les thérapies, l'auto-soin et les soins informels (1 ECTS)
Le travail en santé mentale et la communication : techniques d'entretien et d'animation de groupes (0,5 ECTS)
Le rétablissement et la pair-aidance en santé mentale (0,5 ECTS)
L'auto-support : histoire et déclinaisons (0,5 ECTS)

UE6 Enjeux contemporains en santé mentale et initiatives innovantes

Approche centrée sur le patient et ETP (0,5 ECTS)
Présentation du secteur G 21 (0,5 ECTS)
Présentation de programmes et d'initiatives innovantes (0,5 ECTS)
Qualité de vie, qualité des soins et déstigmatisation (0,5 ECTS)
L'accès aux droits pour les usagers (0,5 ECTS)

UE7 Méthodologie, outils et accompagnement individualisé

Méthodologie du rapport de stage (1 ECTS)
Méthodologie universitaire (0,5 ECTS)

UE8 Stage et professionnalisation

Période de stage en établissement (3 ECTS)
Entretiens collectifs : retours d'expérience (2 ECTS)

UE9 Rapport de stage et professionnalisation (7,5 ECTS)

Le contenu du S1 se déroule en 2 temps ; le Rapport de stage étant rédigé et remis à la fin des enseignements du S2.